



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:25-117922>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-117922**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de la Seine-Maritime

Correspondant : BELLANGER Bertrand, Président

Adresse : Hôtel du Département, Quai Jean Moulin , CS 56101, 76101 ROUEN CEDEX

Coordonnées :

Téléphone : 0235035555

Télécopieur : 0235035542

Courriel : service-marches-publics@seinemaritime.fr

Adresse internet : <http://www.seinemaritime.net/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Collecte et transport de fonds pour les sites et musées départementaux

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : En 2015, la Direction Régionale des Finances Publiques informait le Département de la Seine-Maritime, propriétaire de sites et musées, que ses services lançaient une campagne nationale de réduction des espèces dans les trésoreries. Dans cette optique, ne disposant pas de dispositif de sécurité adapté au transport de fonds par les régisseurs des sites et musées, le Département de la Seine-Maritime a fait appel dès 2017 à un prestataire de transport de fonds pour les sites départementaux les plus exposés, à savoir l'Abbaye de Jumièges et le Parc de Clères, dispositif qui a été étendu depuis aux autres des sites et musées, propriétés du département, que sont les jardins de l'Abbaye St Georges de Boscherville, le Musée Victor Hugo - Rives en Seine/Villequier, le Musée des Traditions et Arts normands - château de Martainville et le Théâtre romain de Lillebonne. Le Département souhaite renouvelée cette prestation pour les années à venir

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : L'accord cadre est conclu sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 12 000,00 euros HT. Se référer au BPU joint en annexe. Les prix sont unitaires

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément à l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique. Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix de la prestation : 60%
- La valeur technique de l'offre jugée sur la base du mémoire technique sur les sous critères suivants : S/critère n°1 : Procédure prescrite de conditionnement des fonds pour assurer une sécurisation des valeurs transportées ainsi que les moyens matériels (Note 3/10) - S/critère n°2 : Les moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution de la prestation (Note 3/10) - S /critère n°3 : Les dispositions prises en cas de panne, embouteillage, congés, absence ou tout autre problème indépendant de la volonté du candidat afin d'assurer la bonne exécution de la prestation (Note : 4/10) : 30%
- La Valeur environnementale: Classification Crit'air des véhicules utilisés pour l'exécution de l'accord cadre en indiquant sa démarche relative à l'optimisation des transports visant à réduire son impact environnemental : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 21/11/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25C0341

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/> Marché périodique : OUI Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Il est reconductible trois fois, par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. »

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/10/2025